



Communiqué de presse

Précurseurs de drogue : face à l'ampleur des défis, l'UFE¹ demande le renforcement des capacités de contrôles des services douaniers

Le trafic de drogues de synthèse demeure un danger majeur pour les consommateurs et les sociétés européennes. Plusieurs études ont confirmé que l'Europe constituait un bassin de consommation, mais aussi de production de ces drogues. Dans le même temps, le contrôle global des produits chimiques précurseurs de drogues serait illusoire et n'aboutirait qu'à pénaliser le commerce mondial de la chimie sans obtenir en contrepartie de meilleurs résultats. C'est pour cette raison que l'Union européenne a développé une approche ciblée sur les principales substances chimiques. L'UFE juge le dispositif législatif, adopté en 2004 et 2005 et complété en 2013 comme un socle solide donnant un arsenal juridique indispensable pour les services et équilibré pour les opérateurs de bonne foi.

Ces textes ont permis aux services douaniers de l'Union européenne de réaliser de nombreuses saisies de substances chimiques détournées et de démanteler des filières et laboratoires clandestins.

Malgré ces évolutions, l'UFE considère que les organisations criminelles se sont adaptées à ces contraintes et ont fait preuve d'imagination. Celles-ci masquent les mouvements de produits chimiques précurseurs derrière des mécanismes de falsifications documentaires, des techniques de contrebande, mais aussi vers des mutations physico-chimiques, pour obtenir des « précurseurs de précurseurs » et ainsi déjouer les contrôles.

Selon l'UFE, il est indispensable de maintenir un haut niveau d'exigences documentaires, permettant d'ajuster en permanence le ciblage des contrôles douanier.

Au-delà d'un arsenal juridique apte à permettre aux services douaniers de réaliser des contrôles ciblés et approfondis et de nature à déstabiliser ces marchés clandestins, l'efficacité, la politique de l'union européenne doit absolument se développer en direction :

- d'un **renforcement des capacités d'inspections physiques** : à quoi sert d'élargir l'arsenal juridique répressif si le nombre de douaniers affectés aux contrôles physiques diminue et qu'ils ne sont pas formés aux méthodes de contrôle ni régulièrement informés sur les évolutions des risques de fraude ?
- de **dotations modernisées en moyens de contrôles** des chargements douteux (scanners, services d'expertise scientifiques et laboratoires douaniers). Les contrôles physiques sont souvent exigeants, nécessitent des infrastructures adaptées et un temps suffisant dédié à cette activité ;
- d'une **intensification de l'assistance administrative** par des échanges de données entre administrations douanières et répressives européennes et internationales afin de mettre à jour leurs connaissances et adapter les réponses répressives².

Enfin, l'UFE alerte les autorités communautaires sur la nécessité pour les douaniers d'Europe de disposer de **conditions de réalisation des contrôles en sécurité**, compte tenu des risques liés à l'exposition à des substances chimiques fortement concentrées et présentant des risques toxiques (**équipements de protection individuelle adaptés**).

Contact presse : Arnaud PICARD, président du comité douanier de l'UFE (01 45 23 43 18)

- 1 L'UFE, Union des Personnels des Finances en Europe, est la première organisation syndicale européenne des agents des administrations fiscales et douanières. L'UFE compte plus que 400.000 affiliés répartis en 40 syndicats membres européens de 20 pays.
- 2 L'action se joue au niveau international, tant avec les pays sources, avec les pays « relais », qu'avec les pays de destination.